

Règlement du DEFILE COSPLAY **ANGERS GEEKFEST 2020**

GENERAL

Dans le cadre du festival Angers Geekfest, l'événement organise un défilé de cosplay ouvert à toutes et tous.

La date du défilé est fixée au **dimanche 18 octobre 2020 à 16h**.

Le défilé étant ouvert aux spectateurs de tous les âges et sensibilités, les prestations des participants se doivent d'être « tout public ».

Ce défilé accueille un nombre limité d'inscriptions, défini par ce règlement et suivant l'avancé des inscriptions. Ces limites peuvent être modifiées, sans préavis, par l'organisation en fonction du planning général du festival.

PARTICIPATION

La participation à ce défilé **est gratuite et** tributaire de la pré-inscription dûment réalisée via le formulaire prévu à cet effet, téléchargeable directement sur le site www.angersgeekfest.com. **Les pré-inscriptions ouvriront le 06 mars 2020 et se termineront le 30 septembre 2020 inclus.**

La pré-inscription se fait un plusieurs étapes :

Etape 1 : Envoi du formulaire d'inscription à l'adresse cosplay@mandora.fr dûment rempli accompagné de la bande son **avant le 30 septembre 2020 inclus.**

Etape 2 : Traitement du dossier par l'équipe organisatrice du festival. Selon la demande, votre pré-inscription sera validée ou non et vous recevrez un mail vous indiquant la réponse dans la semaine qui suit l'envoi de votre formulaire.

Si vous n'avez pas reçu de réponse dans un délai d'une semaine après l'envoi de votre formulaire, c'est que votre mail n'a jamais été reçu. N'hésitez pas à vous renseigner et renvoyer votre pré-inscription.

Un mail définitif vous sera envoyé quelques jours avant le festival avec toutes les informations définitives relatives au déroulement du défilé.

Les personnes dont la pré-inscription sur le site aura été validée devront impérativement se présenter au Point Cosplay et aux horaires indiqués dans les mails de briefing en amont du festival pour transformer leur pré-inscription en inscription.

MODALITES GROUPES

Le terme « Inscriptions Groupes » désigne toute inscription en vue d'une prestation faisant intervenir plus d'un participant sur scène.

Chaque groupe doit désigner un responsable de groupe majeur qui s'engage à fournir à l'organisation, les documents nécessaires à l'inscription de chacun des membres de son groupe (définis dans le formulaire de pré-inscription).

Le responsable s'engage à respecter et à faire respecter à tous les membres de son groupe le présent règlement, et les différentes instructions qui pourront lui être transmises par l'organisation, sans condition.

Sur place, il devra s'assurer que tous les membres sont présents et que les documents fournis pour la prestation scénique fonctionnent correctement.

TEMPS ET BANDE SON

Temps défini pour les prestations :

- > Individuel : 1 minute maximum
- > Duo et Trio : 2 minutes maximum
- > Groupe à partir de 4 personnes : 3 :00 minutes maximum

Les participants dont les représentations seront accompagnées de fond sonore devront fournir le fichier audio au format MP3 ou WAV uniquement **30 septembre 2020**.

Les fichiers doivent être parfaitement identifiés avec :

- > Nom
- > Prénom
- > Nom du groupe ou du personnage incarné
- > Numéro ordre de passage (si besoin)

L'organisation se réserve le droit de refuser votre bande-son si celle-ci dépasse le temps défini ou si elle présente des passages inaudibles pour le spectateur (équilibre des sons).

L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de problèmes de compréhension liés à la sonorisation de la scène.

SECURITE SUR SCENE

Les participants ne doivent pas pratiquer de pyrotechnie, utiliser des substances salissantes et petits objets pouvant gêner les prestations suivantes (paillettes, confettis...), ne pas lancer d'objets dangereux ou lourds hors de scène.

Aucune arme ne sera autorisée (armes réelles, rasoirs, couteaux, katana, paintball ou assimilé). Seules les armes construites en carton ou autres matières plastiques non dangereuses seront acceptées. Toute réplique d'arme à feu sera également refusée.

Toute arme considérée comme dangereuse et introduite dans l'enceinte du festival sera définitivement « confisquée ».

Pour tout renseignement ou doute, ne pas hésiter à nous contacter par mail cosplay@mandora.fr

COMPORTEMENT ET RESPECT

Tout participant coupable de vandalisme, de vol, d'agression physique ou verbale, de comportements choquants ou du même ordre lors du défilé de cosplay sera immédiatement exclu du festival de façon définitive et sans recours possible.

DETAILS TECHNIQUES

Le festival met à disposition des participants des loges pour se changer, **sous surveillance uniquement pendant le défilé**. Seules les équipes organisatrices du festival sont habilitées à permettre l'accès aux loges, **qui ne pourront s'effectuer qu'1 heure à 30 minutes avant le début du défilé**.

L'organisation ne pourra être tenu responsable en cas de perte ou de vol d'objets au sein des loges.

BRIEFING

Un ordre de passage effectif des prestations (et soumis à modification si besoin) vous sera fourni par mail avant le festival. L'ordre de passage peut être modifié à tout moment sans en avertir les participants.

Après transformation de leur pré-inscription en inscription, les participants devront être présents à l'endroit indiqué par l'organisation, et ce à l'horaire précisé.

Un briefing des participants sera alors fait pour détailler le mode d'accès à la scène et le mode et l'ordre de passage définitif. Les participants pourront alors poser leurs dernières questions à l'organisation.

Les participants absents, à l'heure et l'endroit indiqué, ne pourront se présenter sur scène.

Une fois le passage sur scène effectué, les participants seront invités à quitter les coulisses rapidement pour laisser la place aux participants suivants.

SUR PLACE

Une autorisation de droit à l'image devra être signée afin de confirmer votre présence et d'autoriser le festival à diffuser les photos et les vidéos de vous en cosplay. Les mineurs devront fournir une décharge parentale manuscrite et signée.

Merci de votre compréhension et bon festival à tous !